



CAHIER DES CHARGES

« *La Matinée des Clusters* »

Coordination et mise en œuvre d'une matinée de travail dédiée
aux grappes d'entreprises (clusters)

1. Contexte et enjeux

Le concept de cluster a été initié en Nouvelle-Calédonie par la province Sud en 2009 dans le contexte de la fin des travaux de construction de l'usine de VALE avec pour objectif de faire se fédérer les entreprises de mêmes secteurs ou filières pour renforcer le tissu économique et créer des alternatives locales fiables aux grands groupes internationaux (en particulier sur le domaine de la maintenance industrielle, des énergies renouvelables et du traitement des déchets)

Actuellement 10 clusters existent. Depuis fin 2015, la Direction du Développement Economique et du Tourisme (DDET) a mis en place un pilotage des clusters par un contrôle des conventions, un suivi des actions, un travail collaboratif sur l'élaboration des objectifs et des stratégies avec des projets phares ou pilotes pour chaque cluster.

La définition d'une grappe d'entreprises (source: "France Cluster") est la suivante :

« Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent issus d'une même filière. Dans une économie mondialisée, les clusters permettent, en fédérant les énergies, de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles par des entreprises seules. Par raccourci, on désigne également par cluster la structure en charge du fonctionnement du réseau ».

Aujourd'hui la province Sud souhaite renforcer son soutien aux clusters en les aidant notamment à réseauter de façon efficace et durable. Le réseautage est souvent négligé par les chefs d'entreprises alors qu'il est source de nombreuses opportunités pour le développement de leurs entreprises.

Pour cela, la province Sud souhaite organiser une rencontre de tous les clusters lors d'une matinée d'échange et de réflexion sur différentes thématiques.

La DDET sollicite un prestataire pour l'organisation, la mise en œuvre et l'animation de cette « Matinée des clusters ».

2. L'intérêt des clusters pour la province Sud

- ✓ L'emploi : en dehors des perspectives de développement de leurs filières les clusters peuvent créer de l'emploi partagé de cadres, agents de maîtrise ou ouvriers très spécialisés, dont les entreprises ont besoin sans pouvoir assurer des emplois à plein temps, sur le modèle des groupements d'employeurs.
- ✓ La formation : les clusters font remonter les besoins de formations techniques des entreprises mais aussi de réaliser des formations individuelles actuellement faites en France.
- ✓ La création de valeur ajoutée locale : l'enjeu est de s'appuyer sur les synergies et des projets collaboratifs et innovants pour permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines de compétences. Les entreprises visent la recherche combinée d'un certain niveau de profit et de croissance. Cette recherche de profit et de croissance implique la mobilisation par l'entreprise de tous les avantages comparatifs dont elle peut disposer par rapport à ses concurrents.
- ✓ La circulation de l'information : ascendante de la province Sud vers les entreprises et descendante des clusters vers la province Sud pour une meilleure connaissance des réalités du terrain et des opportunités d'intervention. C'est un bon relais d'information des entreprises sur les dispositifs d'aides de la DDET.

- ✓ L'image de l'action de la province Sud : ils permettent de toucher facilement plus de 300 entreprises, et d'anticiper les évolutions de l'économie mais aussi de communiquer à moindre coût en s'associant aux opérations de communication.

3. Rappel des missions principales des clusters

Clusters	Missions principales
SYNERGIE	Favoriser l'émergence d'efficacité énergétique au travers de projets comme l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire photovoltaïque et thermique, la biomasse, les énergies marines, le stockage de l'énergie et la mobilité électrique.
AMD	Structurer la filière maintenance en Nouvelle-Calédonie.
ACOTRED	-Structurer la filière de la gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie; -Développer les activités de gestion des déchets : réduction des déchets, collecte, recyclage, valorisation; -Optimiser les conditions économiques en mutualisant le savoir-faire des entreprises du secteur.
PACIFIQUE FOOD LAB	-Garantir la représentation des professionnels auprès des institutions du territoire; -Renforcer la compétitivité et le développement économique des filières agroalimentaires; -Augmenter la part d'autosuffisance de la NC.
CMNC	-Promouvoir le secteur maritime et la place de la croissance bleue -Faciliter l'émergence de projets de valorisation des ressources liées à la mer
NCT&I	Soutenir des entreprises calédoniennes dans leur développement à l'international par la mise en relation, le développement de réseaux, la participation à des salons internationaux ou à des missions de diplomatie économique.
OPEN	Structurer la filière numérique en Nouvelle-Calédonie
ECO CONSTRUCTION	-Impulser une approche globale des différents enjeux environnementaux liés à la construction (bioclimatique; ...) -Promouvoir les matériaux de construction durables : bois et matériaux issus de recyclage des déchets.
NATIV NC	Favoriser la création, le maintien et le développement d'entreprises valorisant les substances naturelles en leur permettant d'augmenter leur compétitivité et de saisir les opportunités des marchés locaux et internationaux.
VALORGA	Impulser le développement et la structuration des filières de valorisation des matières organiques (compost, déchets de scierie, déchets carton/papier, vinasses de distillerie, méthanisation, lisiers de porc, déchets d'abattoir, mouches Soldat, boues de station d'épuration) dans un cadre professionnel et concerté à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

4. Les objectifs

Les objectifs de cette matinée des clusters sont d'identifier :

- 1 – les besoins de communication des clusters afin d'accroître la visibilité de leurs actions respectives ;
- 2 - les besoins de formation des clusters ;
- 3 – les projets communs à développer avec les différents clusters.

5. Les participants

La matinée s'adresse aux dirigeants, managers et membres des bureaux des clusters en activité qui ont leur siège social situé sur le territoire géographique de la province Sud ;

La DDET établira la liste des participants comprenant 3 à 4 personnes par cluster.

6. Les modalités d'organisation

La province Sud fournira l'ensemble des renseignements dont elle dispose à la mise en place de la prestation. La prestation commencera par une réunion de cadrage avec la DDET, dans ses locaux, sur le contenu et l'organisation de la matinée.

Le découpage de la matinée pourrait être :

- 7h30-8h : Accueil café
- 8h-8h30 : mot d'ouverture (exécutif –DDET)
- 8h30-9h30 : présentation / quelques mots de chaque cluster (3 mns max par cluster)
- 9h30-11h30 : animation atelier
- 11h30-12 : temps d'échange et clôture

7. Le contenu et méthodologie

La prestation a pour objectif principal la coordination et la mise en œuvre d'un programme de travail collaboratif au profit des clusters et consistera à s'assurer de la bonne coordination des intervenants et des actions ;

Il s'agit d'organiser une table ronde et/ou des ateliers afin de travailler autour des trois questions thématiques suivantes :

- Comment pourriez-vous accroître la visibilité des clusters ?
- Quel sont vos besoins en formation ?
- Quels projets communs pourriez-vous développer ensemble ?

Le prestataire devra détailler le déroulé résumé de l'animation, sa méthodologie de réalisation et d'animation. Il pourra également faire des propositions de techniques et d'outils d'animation applicables au format de la réunion.

8. Les résultats attendus et livrables

Au terme de la prestation, les livrables attendus seront :

- un bilan global de la matinée ;
- un rapport détaillé des réponses récoltées lors des ateliers et animations réalisées incluant des préconisations sur des projets de programme de formation, d'actions de communication et de projets communs de développement économique.

9. Contenu de l'offre

La proposition devra contenir :

- le rappel du contexte et les objectifs généraux ;
- la proposition technique et organisationnelle détaillée de l'animation et du déroulé de la matinée ;
- le profil du ou des intervenants : le CV et références doivent permettre d'apprécier les compétences et expériences similaires réussies du soumissionnaire, sa capacité à conduire la mission notamment sur les aspects organisationnels, animation et connaissance de l'économie calédonienne ;
- le budget détaillé de la prestation faisant apparaître la TGC si assujetti.

La DDET se réserve le droit de ne pas donner suite à une proposition en cas d'offre incomplète ou insatisfaisante.

10. Date et Lieu

La matinée aura lieu le jeudi 28 mars 2024 à Nouméa, dans un espace sélectionné par la province Sud en adéquation avec la prestation à réaliser.

11. Coût de la prestation

Le prestataire devra faire apparaître dans sa proposition le coût global en distinguant :

- les coûts de production et réalisation des actions ;
- les autres frais annexes.

Le coût global mentionné fera apparaître un prix HT et un montant TGC si l'entreprise y est assujettie dans le cas contraire la mention « franchise en base TGC non applicable » devra apparaître.

12. Critères de jugement des offres

Pour le jugement des offres, il sera tenu compte des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix de la prestation	60%
Qualité de l'offre : valeurs techniques <ul style="list-style-type: none">• Critère 1 : prise en compte des éléments du cahier des charges, compréhension de la commande et des enjeux ;• Critère 2 : connaissance du tissu économique calédonien, de l'organisation et des caractéristiques de l'économie calédonienne ;• Critère 3 : référence du prestataire dans le monde économique calédonien ; qualification et expérience similaire réussie du prestataire/intervenant	40%

La DDET se réserve le droit de demander aux candidats lors du jugement des offres de fournir toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les données relatives aux critères ci-dessus.

13. Consultation

Les propositions doivent être adressées au plus tard le **Mercredi 22 février 2024 – 16h** à l'attention de Roland BRETEGNIER, chargé de mission à la DDET à l'adresse mail suivante : roland.bretegnier@province-sud.nc